



Communiqué de presse  
13 novembre 2019

## Candidats aux élections municipales 2020 Comment « verdir » votre programme ?

A quelques mois des élections municipales (les 15 et 22 mars 2020), plusieurs sondages concordent pour montrer que la transition écologique est une préoccupation majeure dans l'opinion publique. De nombreux Français souhaitent que la question environnementale soit une priorité de leur prochain maire, devant le maintien des services publics et la sécurité. Forte de son ancrage territorial, l'ADEME a souhaité partager avec les candidats un panorama de solutions concrètes pour amorcer ou amplifier la transition écologique dans leur programme. En valorisant des expériences éprouvées dans des communes et intercommunalités de différentes tailles, réparties sur l'ensemble du territoire, l'objectif est de prouver aux candidats qu'il est possible d'envisager une ville plus sobre en carbone. Le guide « *Demain mon territoire* », est publié ce jour.

*« Candidat-e aux municipales, vous portez un projet d'avenir pour votre commune. Avec ce guide « Demain, mon territoire », nous avons voulu montrer que, pour chaque défi du quotidien, il existe une palette de solutions éprouvées pour engager une transition écologique qui, si elle est désormais inéluctable, puisse également être désirable. »* Arnaud Leroy, Président-Directeur général de l'ADEME

### Le maire : un acteur clé de la transition écologique

**Par sa proximité avec les citoyens, le maire est un acteur central de la transition écologique.** Il dispose d'une relation privilégiée avec eux et a les moyens de traduire les enjeux en projets concrets pour les aider à changer leurs habitudes. Au sein des EPCI (Établissement public de coopération intercommunale), il peut également porter des projets à une échelle de coopération intercommunale. **De nombreuses solutions existent** et peuvent être mises en œuvre au niveau local pour une alimentation de qualité, des logements économes en énergie, des modes de déplacements propres...

### L'ADEME, partenaire privilégié des collectivités

Construit à partir de retours d'expériences des collectivités que l'ADEME accompagne, dans le cadre d'appels à projets ou de démarches comme Cit'ergie, le guide « *Demain mon territoire* » prend la forme de 20 fiches pratiques abordant des thématiques de notre quotidien (les déplacements, les logements, la nature en ville, la consommation responsable, la sensibilisation des jeunes...).

**Ces fiches contiennent des chiffres clés, des pistes d'action et des exemples de solutions mises en œuvre. Elles répondent aux divers enjeux d'un territoire, de l'alimentation à la mobilité, en passant par l'énergie, l'économie circulaire, l'aménagement, l'adaptation au changement climatique ...**

Ces retours d'expériences montrent la diversité des solutions possibles pour engager la transition écologique du territoire et les gains environnementaux, de qualité de vie et d'attractivité du territoire.

## Liste des thématiques abordées :

- 1. Gouvernance** : organisation dédiée à la transition écologique, mobilisation des habitants
- 2. Alimentation** : alimentation durable pour les cantines, circuits courts, lutte contre gaspillage
- 3. Production d'énergie** : se ré-approprier l'énergie et production d'énergie locale
- 4. Energie – efficacité** : structurer sa politique énergie climat – réduire la facture énergétique – accompagner les habitants - Citergie
- 5. Exemplarité** : économies d'énergie et d'eau sur patrimoine communal, lutte contre les gaspillages, flotte automobiles professionnelles en électrique, commande publique
- 6. Bâtiment** : ré-emploi des matériaux, matériaux biosourcés, rénovation, accompagnement de la rénovation du parc privé et public, lutte contre la précarité énergétique
- 7. Développement local** : production d'énergie (EnR citoyenne), économie circulaire (nouvelles activités autour du réemploi, réparation, services...), économie sociale et solidaire, revitalisation des centres villes
- 8. Vers une ville zéro déchets** : consommation durable
- 9. Valorisation des biodéchets**
- 10. Mise en place d'une tarification incitative** pour la gestion des déchets
- 11. Nature en ville** : végétalisation, espaces verts sans pesticides, biodiversité, lutte contre les îlots de chaleur
- 12. Mobilité** : promotion du vélo, aires de covoiturage, service de navettes, mobilité inclusive, pédibus, plan marche, gratuité des transports en commun
- 13. Mobilité dans les zones peu denses**
- 14. Logistique urbaine** : partage des voies, centres logistiques, véhicules propres...
- 15. Aménagement** : reconversion des friches, lutte contre l'artificialisation des sols, écoquartiers...
- 16. Qualité de l'air** : actions sur l'air extérieur (mobilité, sensibilisation écobuage, bonnes pratiques bois énergie) et intérieur (école, crèche)
- 17. Agriculture urbaine**
- 18. Adaptation au changement climatique**
- 19. Commande publique**
- 20. Sensibilisation des jeunes**

## En savoir plus :

- Télécharger les 20 fiches du guide « Demain mon territoire » :  
<https://www.ademe.fr/demain-territoire>

### Service de presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : [ademepresse@havas.com](mailto:ademepresse@havas.com)



## L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

**L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.**

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)  [@ademe](https://twitter.com/ademe)